



Budget participatif
édition 2021

1^{er} février 2021

**C'EST VOUS QUI
PROPOSEZ,
C'EST VOUS QUI
DÉCIDEZ!**



Chiffres clés à Paris et Paris Centre

01

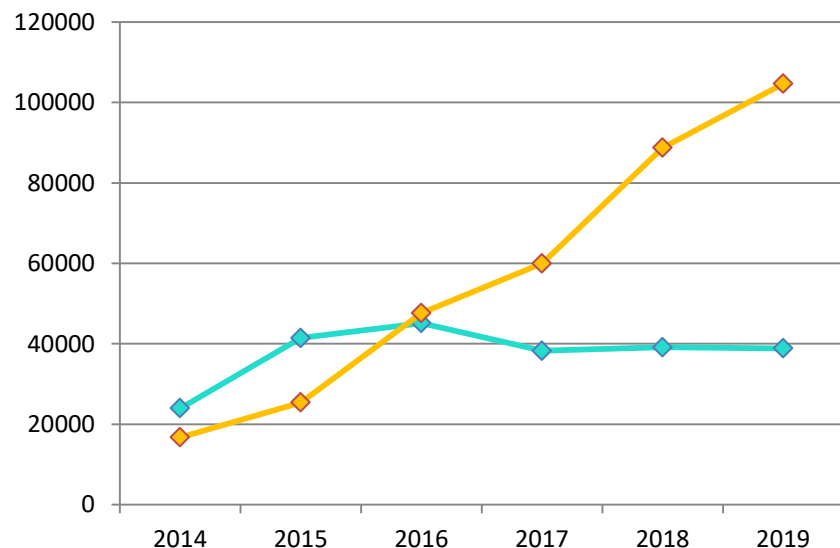


Le renouveau du square Léonor Fini

Participation au vote du budget participatif territorial

Une progression de la participation portée par le vote papier

Focus : Paris



—◆— Votants numériques

—◆— Votants papier

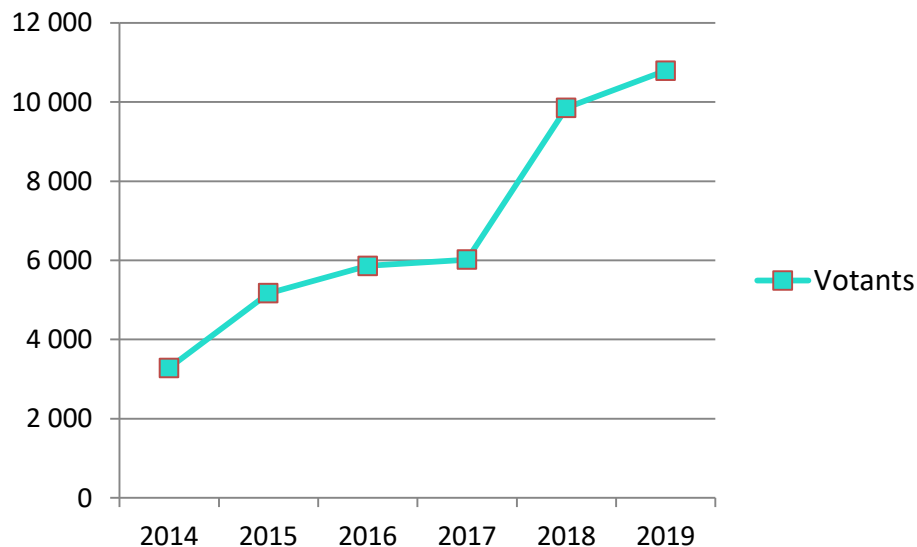
Une croissance continue de la participation depuis 2014

Edition	Votants BP	BP écoles	BP Bailleurs	TOTAL
2014	40 745	0	0	40 745
2015	66 870	0	0	66 870
2016	92 809	66 155	0	158 964
2017	98 269	67 694	2 000	167 963
2018	127 880	79 748	3 165	210 793
2019	143 489	85 774	2 559	231 822

Participation au vote dans Paris Centre

Focus : Paris Centre

Edition	Votants BP	Dont Paris Centre
2014	40 745	3 284
2015	66 870	5 168
2016	92 809	5 862
2017	98 269	6 020
2018	127 880	9 854
2019	143 489	10 790



447 M€ d'investissement et 986 projets votés

139,5 M€ dédiés aux quartiers populaires
469 projets livrés

Focus : Paris

Edition	Nombre de projets déposés	Nombre de projets votés*	Investissement (M€)	Dont quartiers populaires (M€)
2014	0	9	18	
2015	5115	188	68	
2016	3158	219	94,4	32,2
2017	2446	196	92,1	33,4
2018	1924	180	87,6	36,4
2019	2084	194	87,3	37,5
TOTAL	14727	986	447,4	139,5

*Parmi les projets votés, certains résultent du regroupement / de la co-construction de plusieurs projets déposés

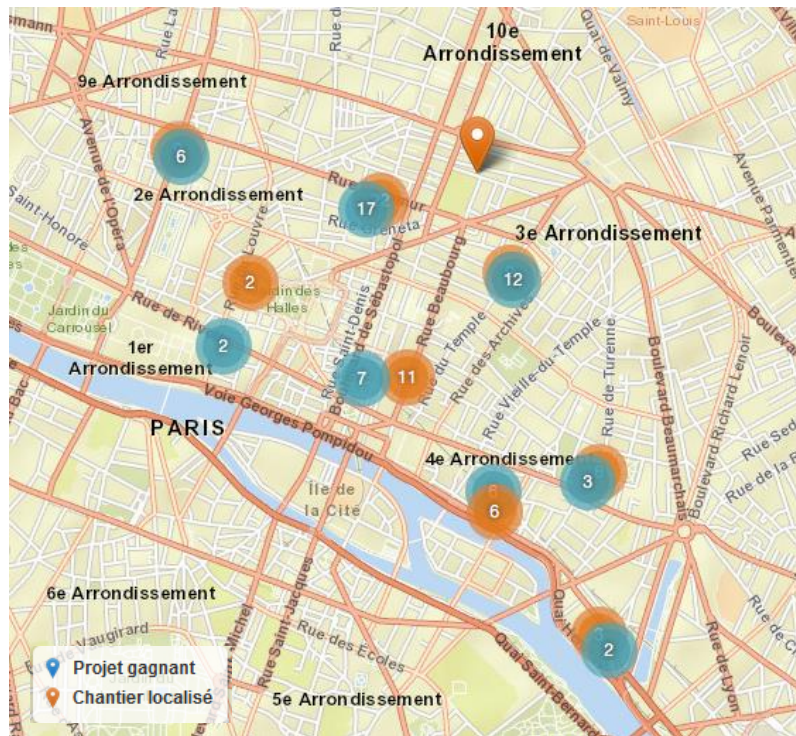
19,988 M€ d'investissement et 109 projets votés

Focus : Paris Centre

61 projets livrés

Edition	Nombre de projets déposés	Nombre de projets votés*	Invest. (M€)
2014	Uniquement des projets TOUT PARIS proposés par la Ville		
2015	214	25	2,206
2016	177	24	4,725
2017	144	23	4,509
2018	91	16	4,371
2019	122	21	4,178
TOTAL	748	109	19,988

*Parmi les projets votés, certains résultent du regroupement / de la co-construction de plusieurs projets déposés



61 projets livrés – 8,190 M€ d'investissement

Les réalisations, les calendriers, les illustrations des 107 projets votés dans Paris Centre mis à jour sur le [site du budget participatif](#)

Focus : Paris Centre



EDUCATION ET JEUNESSE

PARIS CENTRE
mairie du 4e arrondissement, 75004 paris

Le Conseil Municipal des Enfants redessine les cours des écoles élémentaires

RÉALISÉ !

[CONSULTER LE PROJET](#)

70 000 €
Budget Participatif 2016



CULTURE ET PATRIMOINE

PARIS CENTRE
église saint-eustache, 75001 paris

Ouvrir l'église Saint-Eustache sur le jardin des Halles

RÉALISÉ !

[CONSULTER LE PROJET](#)

300 000 €
Budget Participatif 2018



ENVIRONNEMENT

PARIS CENTRE
13 rue léopold bellan, 75002 paris

Une ressourcerie dans le 2ème arrondissement

RÉALISÉ !

[CONSULTER LE PROJET](#)

300 000 €
Budget Participatif 2017



SPORT

PARIS CENTRE
14 rue charlemagne, 75004 paris

Augmenter l'offre sportive sur le TEP Charlemagne

RÉALISÉ !

[CONSULTER LE PROJET](#)

200 000 €
Budget Participatif 2015



SOLIDARITÉ ET COHÉSION SOCIALE

PARIS CENTRE
rue au maire

Pour la création d'un lieu intergénérationnel

RÉALISÉ !

[CONSULTER LE PROJET](#)

240 000 €
Budget Participatif 2017

Modalités 2021

02



Une épicerie solidaire rue de Crimée : collecte d'inventus alimentaires mis à disposition de publics orientés par les travailleurs sociaux. BP2019, 19e

Les règles du budget participatif

Règle n° 1: les critères de recevabilité

4 critères de recevabilité :

- Relever de l'**intérêt général**
- Entrer dans le champ de **compétence** de la Ville de Paris
- Constituer une **dépense d'investissement**, sans générer de dépenses de fonctionnement trop importantes pour la Ville de Paris
- Être déposé par **un.e Parisien.ne** : à titre individuel ou collectif, quels que soient son âge et sa nationalité

Les règles du budget participatif

Investissement ou fonctionnement ?

Budget de fonctionnement : dépenses nécessaires à la gestion courante des services (ex : rémunération des personnels, fournitures diverses, aides sociales, etc.).

Budget d'investissement : dépenses ayant un impact durable sur le patrimoine de la collectivité. Ex: construction ou extension de bâtiments (école, gymnase, musée, habitat social, etc.), mise en valeur de l'espace public (voirie, jardins, fontaines, etc.), développement de projets innovants (application numérique, e-administration, etc.).

Les règles du budget participatif

Règle n° 2 : pas de projets d'aménagement lourd de l'espace public

- Ne sont plus acceptés depuis 2018.
- Exemples :
Aménagement de places ou de rues, création de pistes cyclables, élargissement de trottoirs, piétonisations, zones de rencontre...
- Pourquoi ?
Pour renforcer la **coordination** des chantiers dans l'espace public et **réaliser dans les meilleurs délais** les projets votés.

Les règles du budget participatif

NOUVEAUTE 2021

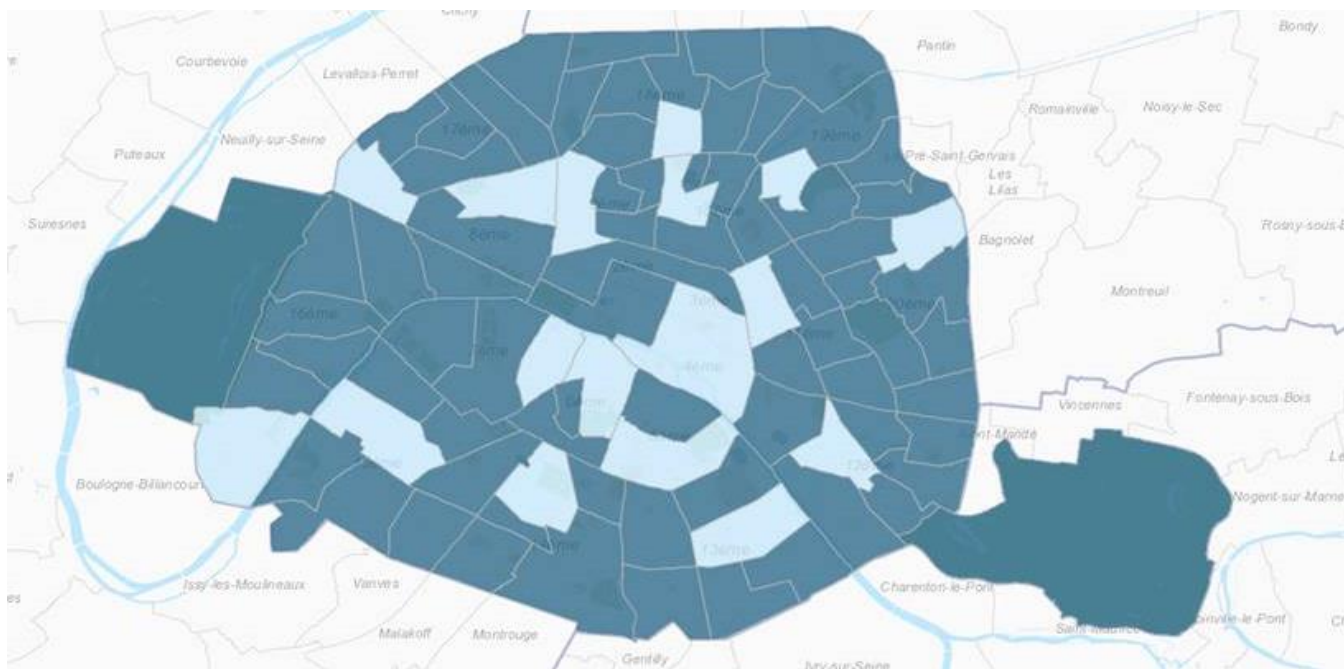
Règle n° 3 : Articulation avec « embellir votre quartier »

- « Embellir votre quartier » : une démarche pour concerter et regrouper tous les travaux d'aménagement d'un quartier sur une même période.
- Les projets déposés au budget participatif et ceux votés les années précédentes, dès lors qu'ils ne sont pas en phase de travaux ou de livraison, ayant pour objet des travaux d'aménagement et concernant ces quartiers, seront réorientés par la Ville *a posteriori* vers la démarche « Embellir votre quartier » et mis en débat dans ce cadre.

Les règles du budget participatif

NOUVEAUTE 2021

Règle n° 3 : articulation avec « embellir votre quartier »



Les règles du budget participatif

NOUVEAUTE 2021

Règle n° 4 : une **thématique** pour l'échelle de tout Paris

Les projets déposés sont :

- ou
- Situés dans ou bénéficient à un arrondissement en particulier
 - À l'échelle de tout Paris

- La thématique Tout Paris est en cours de définition.
- Les projets ne relevant pas de cette thématique devront concerner un arrondissement en particulier.

Les règles du budget participatif

NOUVEAUTE 2021

Règle n° 5 : un plafonnement du budget de chaque projet

- Montant maximum : 2M€.
En sachant qu'en moyenne, un projet coûte 440k€.
- Parce que désormais, le BP s'inscrit dans une ambition plus large d'**investissement participatif**, à hauteur de 25 % du budget d'investissement de la Ville.

Du dépôt au
vote des projets

03



*Rénovons l'équipement sportif du Centre Bertrand Dauvin
BP2018, 18^e*

Le processus



Le calendrier du budget participatif 2021

9 mois entre le dépôt et le vote...

- Dépôt des projets : 4 au 28 février 2021
- Recevabilité : 1er au 26 mars 2021
- Analyse participative des projets : 29 mars au 7 mai 2021
- Instruction : 29 mars au 18 juin 2021
- Commissions Ad hoc : 21 juin au 9 juillet 2021
- Vote : Automne 2021

Le dépôt – du 4 au 28 février 2021

Test préalable et dépôt du projet **en ligne**, sur
budgetparticipatif.paris.fr

- ✓ Titre du projet entre 5 et 60 caractères
- ✓ Descriptif du projet entre 50 et 2 000 caractères

The image displays three overlapping screenshots of the Paris Budget Participatif website, illustrating the steps for submitting a project.

Top Screenshot (Main Menu): Shows the navigation bar with the logo "PARIS BUDGET PARTICIPATIF" and links: "Le budget participatif ?", "Déposer un projet", "Projets déposés", "Mise en œuvre projets lauréats", "Agenda", and "Mon Espace". The main heading is "JE DÉPOSE UN PROJET".

Middle Screenshot (Step 1): Shows the "1. Thème et localisation" step. It includes a list of themes (Cadre de vie, Education et jeunesse, Progrès, Santé, Sport, Culture et patrimoine, Environnement, Prévention et sécurité, Solidarité et cohésion sociale, Ville intelligente et numérique) and a section for "À quel titre * déposez-vous ce projet ?" with options: Particulier, Autre, Conseil de quartier, Association. Below this is a section for "Votre projet concerne *" with options: Tout Paris, Un arrondissement. A map of Paris is shown with a location pin.

Bottom Screenshot (Step 4): Shows the "4. Description et coût" step. It includes a text area for "Décrivez votre projet * (vous pouvez saisir de 50 à 2000 caractères)" and a section for "Coût estimé du projet, en chiffres".

Les ateliers d'acceptabilité et de co-construction – du 29 mars au 7 mai 2021

❖ Co-construction :

Les porteurs de projets approchants ou complémentaires pourront être invités, par les Mairies d'arrondissement ou la Ville, à **co-rédiger un projet commun**, permettant de donner davantage de chances au projet unique de remporter le vote.

❖ Acceptabilité : NOUVEAUTE 2021

Les Mairies d'arrondissement ou la Ville pourront mener des ateliers de mise en discussion et enrichissement avec les porteurs de projet avec afin de s'assurer de la concordance avec les ambitions des habitants du quartier et ainsi **renforcer l'adhésion aux projets**.

Exemples d'outils : marche exploratoire, atelier citoyen, focus groups, ...



L'instruction technique - du 29 mars au 18 juin 2021



❖ Instruction technique :

Les projets sont analysés par les services techniques de la Ville de Paris pour **vérifier leur faisabilité technique et en évaluer le coût.**

❖ Regroupement :

Le regroupement de projets est effectué **à l'initiative de la Ville**. Contrairement à la co-construction, les projets regroupés ne sont pas fusionnés mais réunis sous un seul et même titre. Si ce regroupement remporte le vote, chacun des projets qui le composent seront réalisés.

2^{ème} FILTRE D'ANALYSE PAR LA VILLE



VALIDÉ
techniquement



VALIDÉ techniquement
et regroupé



REFUSÉ
techniquement

Les commissions ad hoc – du 21 juin au 9 juillet 2021



Au nombre de 18 : 17 commissions + Tout Paris



Les projets jugés recevables et faisables techniquement sont étudiés au sein de commissions spécifiques se réunissant dans chaque arrondissement et à l'échelle de Paris.

À l'issue des commissions, la liste définitive des projets soumis au vote est arrêtée par le maire d'arrondissement pour les projets d'arrondissement et par le maire de Paris pour les projets Tout Paris.

Le vote – automne 2021

NOUVEAUTE 2021

Pour renforcer la **légitimité** des projets lauréats



❖ 2 à 5 projets lauréats par arrondissements

- . Selon leur démographie
- . Avec une bonification Quartiers populaires

❖ 2 projets Tout Paris

Nombre de projets lauréats par arrondissement

- Paris Centre, 16^e :
3 projets lauréats (3+0)
- 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e :
2 projets lauréats (2+0)
- 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 17^e :
4 projets lauréats (3+1)
- 15^e :
5 projets lauréats (4+1)
- 18^e, 19^e, 20^e :
5 projets lauréats (3+2)

❖ **Méthode de vote inspirée du jugement majoritaire : pour mieux mesurer l'adhésion des citoyens aux projets votés**

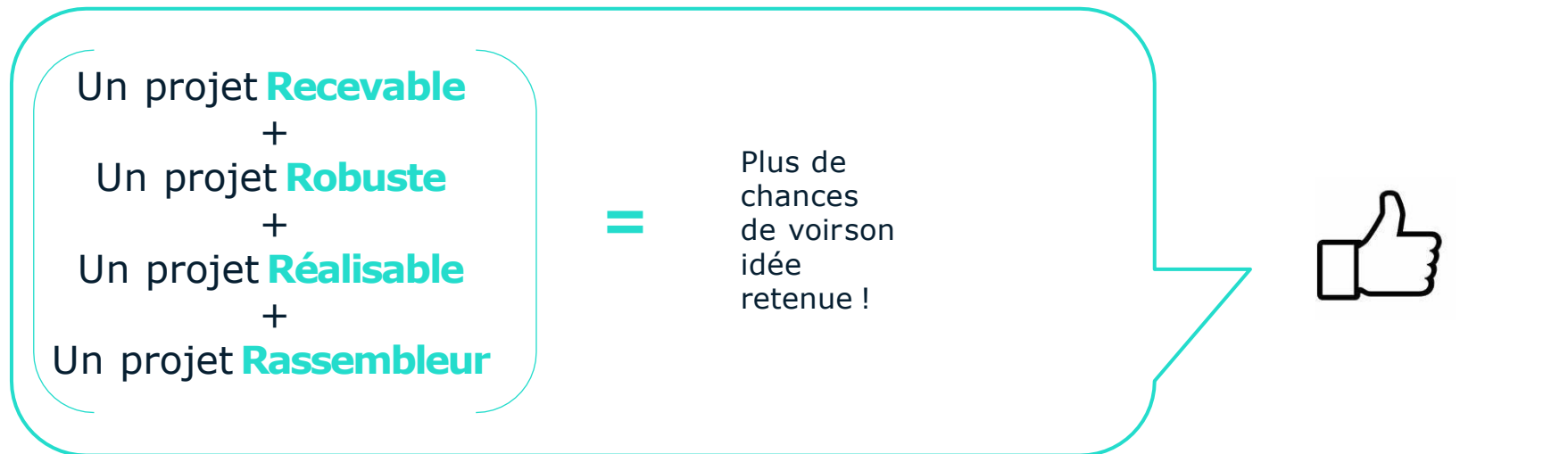
L'accompagnement
des déposant.e.s

03



*Oasis sportive : réaménagement des terrains de Stalingrad
BP2018, 19^e*

Les 4R : un repère pour consolider vos propositions



- **Projet recevable** : qui répond aux critères de recevabilité du budget participatif
- **Projet robuste** : localisé précisément ou concernant explicitement tout Paris, s'appuyant sur un constat étayé et sur des objectifs précis, proposant des modalités d'action pour répondre au besoin
- **Projet réalisable** : anticipant les coûts de fonctionnement induits et indiquant d'éventuelles modalités pour les couvrir sans surcoût pour la Ville (gestion associative, par exemple), illustré avec des photos, croquis, exemples comparatifs et illustrations venues d'autres Villes, dans la mesure du possible et permettant un ajustement si nécessaire, pour sa mise en œuvre
- **Projet rassembleur** : soutenu par un collectif, une association ou répondant à un besoin territorial démontré

Des ressources disponibles sur le site budgetparticipatif.paris

Ressources en ligne :

- Le site du budget participatif :
<https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/la-demarche-sommaire.html>
- La plateforme Open Data de la Ville de Paris
<https://opendata.paris.fr/explore/?sort=modified&refine.theme=Citoyennet%C3%A9&disjunctive.theme&disjunctive.publisher&disjunctive.keyword&disjunctive.modified&disjunctive.features>

Documents à télécharger :

- Guide pour faire Paris à votre idée
- Kit de communication



Merci, et à vous de jouer!